

UFF ACTIONS GLOBAL TECH

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 avril 2026

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4	
Autres informations.....	13
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ACTIONS GLOBAL TECH ».....	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	22
Annexe SFDR article 8.....	51

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes relative sur les comptes annuels au 30 avril 2026**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Atsou DOH

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : oui

CODE ISIN

Part A : FR001400LJA7

Part CT : FR00140139C3

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe X-ACC en euro du fonds luxembourgeois Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la SICAV Fidelity Funds. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Fidelity Funds-Global Technology Fund, c'est-à-dire que « Le Compartiment cherche à atteindre une croissance du capital sur le long terme. »

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP nourricier est l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid dividendes réinvestis et libellé en euro.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par MSCI Limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe X ACC en euro du fonds Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la Fidelity Funds et dont la stratégie d'investissement est décrite ci-dessous. Il peut détenir titre accessoire, des liquidités.

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »). », mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimal en termes d'alignement sur le « règlement Taxonomie » (règlement (UE) 2020/852 instaurant un cadre pour promouvoir les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la Taxonomie que le Fonds s'engage à atteindre est par conséquent de 0 %. Le principe de « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'Union européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Stratégies d'investissement

Dans le cadre de sa gestion active du Compartiment, le Gérant de Portefeuille tient compte des paramètres de croissance et de valorisation, des données financières des sociétés, du rendement du capital, des flux de trésorerie et d'autres mesures, ainsi que des dirigeants, du secteur, des conditions économiques, et d'autres facteurs. Le Gérant de Portefeuille tient compte des caractéristiques ESG lorsqu'il évalue les risques et opportunités d'investissement. Le Gérant de Portefeuille prend en compte les notations ESG fournies par Fidelity ou des agences externes pour déterminer les caractéristiques ESG. Le Compartiment cherche à ce que son portefeuille obtienne un score ESG supérieur à celui de sa référence. Le Gérant de Portefeuille veille, par le biais de la procédure de gestion des investissements, à ce que les sociétés détenues dans le portefeuille respectent des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus d'informations, consultez « Investissement durable et intégration ESG » ainsi que l'annexe « Durabilité ». Catégorie de produits visés par le Règlement SFDR relevant de l'Article 8 (promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales).

Descriptif des catégories d'actif et de contrats financiers

Le Compartiment investit au moins 70 % (et normalement 75 %) de ses actifs dans des actions de sociétés du monde entier, y compris les marchés émergents qui développent ou développeront des produits, procédés ou services apportant des avancées ou des améliorations technologiques ou bénéficiant de celles-ci.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture, d'investissement et de gestion efficace du portefeuille.

En plus des instruments dérivés de base (cf. « Méthode d'utilisation des instruments et techniques par les Compartiments »), le Compartiment prévoit d'utiliser des TRS.

Utilisation des TRS (y compris des CFD) Anticipée 10 % ; maximale 50 %.

Prêt de titres Anticipée 15 % ; maximale 30 %.

Accord de prise et mise en pension anticipée 0% ; maximale 30%.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Le fonds UFF Actions Global Tech présente un risque de perte en capital. Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

De plus, le profil de risque du FCP nourricier est identique au profil de risque de Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la SICAV Fidelity Funds, dont les principaux risques sont détaillés ci-après.

Les principaux risques auxquels le Compartiment est exposé sont les suivants :

Risques principaux

➤ ***Risque de concentration***

Dans la mesure où le Compartiment investit une grande partie de ses actifs dans un nombre limité d'industries, de secteurs ou d'émetteurs, ou dans une zone géographique limitée, la concentration peut s'avérer plus risquée que pour un Compartiment dont les investissements sont plus diversifiés. En raison de son orientation sur une société, une industrie, un secteur, un pays, une région, un type d'action, un type d'économie, etc., le Compartiment est plus sensible aux facteurs qui déterminent la valeur de marché du secteur d'intérêt. Ces facteurs peuvent comprendre des conditions économiques, financières ou de marché ainsi que des conditions sociales, politiques, économiques, environnementales ou autres. Il peut en résulter à la fois une volatilité plus élevée et un risque de perte plus important.

➤ ***Risque lié à la contrepartie et à la garantie***

Toute entité avec laquelle le Compartiment fait des affaires, y compris le dépositaire, pourrait ne pas vouloir ou ne pas pouvoir remplir ses engagements envers ledit Compartiment. Les accords avec les contreparties, notamment par le recours au prêt de titres, peuvent impliquer un risque de liquidité et un risque opérationnel, l'un et l'autre étant susceptibles d'entraîner des pertes et de limiter la capacité du Compartiment à couvrir les demandes de rachat, à satisfaire d'autres obligations de paiement ou à investir les actifs en question.

Le Compartiment pourrait perdre tout ou partie de son capital ou subir des retards pour récupérer des titres ou des liquidités qui sont détenus par la contrepartie (ce qui pourrait également engendrer des pertes) si :

- un dépositaire, un sous-dépositaire, un courtier ou autre contrepartie fait faillite ou manque à ses engagements ; dans certains cas, le dépositaire ne peut pas corriger les agissements d'un sous-dépositaire qu'il a choisi, ou peut être responsable de ses agissements ;*
- une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, un acte de terrorisme, un soulèvement populaire, une guerre ou autre cas de force majeure survient (puisque, dans de telles situations, les contreparties ne sont généralement pas responsables des pertes) ;*
- dans certaines juridictions, des accords de garantie (même ceux utilisant le langage habituel du secteur) pourraient être difficiles, voire impossibles à faire valoir.*

La valeur d'une garantie pourrait ne pas couvrir la valeur totale d'une transaction, ou les frais ou rendements dus au Compartiment si :

- la valeur de la garantie chute ; plus la contrepartie tarde à restituer les actifs, plus ce risque est élevé. Cependant, en périodes de volatilité du marché, une telle baisse peut survenir même pendant le court laps de temps qui sépare le placement et le règlement d'une transaction associée à la garantie, ou entre le moment où la garantie nécessaire est calculée et le moment où le Compartiment la reçoit ;*
- le rendement de la garantie est inférieur aux prévisions ;*
- le Compartiment ou une contrepartie a mal évalué le montant de la garantie ;*
- la liquidation de la garantie utilisée pour couvrir le défaut de la contrepartie peut prendre du temps.*

Pour toute garantie liquide dans laquelle un Compartiment investit, les circonstances immédiatement précitées pourraient également entraîner un effet de levier (et par conséquent une volatilité) ou exposer le Compartiment à des actifs incompatibles avec son objectif.

➤ **Risque lié au change**

Dans la mesure où un Compartiment détient des actifs libellés dans des devises autres que sa devise de référence, toute variation des taux de change pourrait limiter les gains ou les revenus, ou augmenter les pertes, dans certains cas de manière substantielle.

Les taux de change peuvent évoluer rapidement et de manière imprévisible, et il pourrait être difficile pour un Compartiment de dénouer à temps son exposition à une devise donnée pour éviter des pertes.

Les fluctuations des taux de change peuvent être influencées par des facteurs comme les balances commerciales, les tendances économiques et politiques, l'intervention d'un gouvernement et la spéculation des investisseurs.

De plus, les actionnaires peuvent supporter un risque de change si la devise dans laquelle ils souscrivent ou rachètent des actions est différente de la devise de référence d'un Compartiment. Les fluctuations des taux de change entre la devise de référence et la devise d'une catégorie d'Actions peuvent limiter les gains ou les revenus, ou augmenter les pertes, dans certains cas de manière substantielle.

L'intervention d'une banque centrale, notamment par l'achat ou la vente agressive de devises, la modification des taux d'intérêt, les restrictions sur les mouvements de capitaux ou une dissociation d'une devise par rapport à une autre, pourrait entraîner des changements brutaux ou à long terme des valeurs relatives des devises.

➤ **Risque lié aux instruments dérivés**

La valeur des instruments dérivés peut être volatile. Les petites variations de la valeur d'un actif sous-jacent peuvent engendrer de grandes variations de la valeur de l'instrument dérivé auquel il se rapporte et exposer le Compartiment à des pertes qui pourraient être supérieures au coût même de l'instrument dérivé.

Un Compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour différentes raisons, notamment de couverture, de gestion efficace du portefeuille et autres fins d'investissement. Les instruments dérivés sont des instruments spécialisés qui nécessitent des techniques d'investissement et des analyses du risque différentes de celles associées aux titres traditionnels.

Les instruments dérivés sont soumis aux risques des actifs sous-jacents (en général sous une forme modifiée et nettement amplifiée) tout en comportant leurs propres risques. Certains des principaux risques liés aux instruments dérivés sont :

- le prix et la volatilité de certains instruments dérivés, en particulier des swaps de défaut de crédit et des titres de créance garantie, pourraient s'écarter du prix ou de la volatilité de leur(s) référence(s) sous-jacente(s), parfois de manière plus importante et imprévisible ;*
- dans des conditions de marché difficiles, il pourrait être impossible de placer des ordres qui limiteraient ou compenseraient l'exposition de marché ou les pertes financières créées par certains instruments dérivés ;*
- les instruments dérivés impliquent des coûts qu'un Compartiment ne supporterait pas autrement ;*
- il peut être difficile de prévoir le comportement d'un instrument dérivé dans certaines conditions de marché ; ce risque est plus élevé pour les types de dérivés plus récents ou plus complexes ;*
- les modifications des lois ou normes fiscales, comptables ou boursières pourraient provoquer une chute de la valeur d'un instrument dérivé ou obliger un Compartiment à se défaire de sa position dérivée dans des circonstances peu avantageuses ;*
- certains instruments dérivés, en particulier les contrats à terme standardisés, les options, les swaps de rendement total et les contrats de différence, peuvent impliquer un emprunt sur marge, c'est-à-dire qu'un Compartiment pourrait être obligé de choisir entre la liquidation des titres pour satisfaire un appel de marge ou l'acceptation d'une perte sur une position qui aurait pu générer, si elle avait été conservée plus longtemps, une perte moins importante voire un gain.*

➤ **Instruments dérivés négociés en bourse**

La négociation de ces instruments dérivés ou de leurs actifs sous-jacents pourrait être suspendue ou soumise à certaines limites. Il est également possible que le règlement de ces instruments dérivés par le biais d'un système de transfert ne se produise pas au moment voulu ou dans les conditions désirées.

➤ **Instruments dérivés de gré à gré – non compensés**

Étant donné que les instruments dérivés de gré à gré sont essentiellement des contrats privés conclus entre un Compartiment et une ou plusieurs contreparties, ils sont moins fortement réglementés que les titres négociés sur le marché. Ils comportent également des risques de contrepartie et de liquidité plus élevés, et les prix sont plus subjectifs. Si une contrepartie cesse de proposer un instrument dérivé qu'un Compartiment avait prévu d'utiliser, le Compartiment pourrait être dans l'incapacité de trouver un instrument dérivé comparable ailleurs et pourrait rater une opportunité de gain ou être exposé accidentellement à des risques ou pertes, notamment des pertes générées par une position dérivée pour laquelle il n'était pas parvenu à acheter un instrument dérivé compensatoire.

Étant donné que, en général, la SICAV ne peut pas répartir ses transactions en instruments dérivés de gré à gré entre un grand nombre de contreparties, un déclin de la situation financière de l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes importantes. En outre, si un Compartiment traverse une période de faiblesse financière ou manque à un de ses engagements, des contreparties pourraient refuser de travailler avec la SICAV, ce qui pourrait l'empêcher de fonctionner de manière efficace et compétitive.

➤ **Instruments dérivés de gré à gré – compensés**

Étant donné que ces instruments dérivés sont compensés sur une plateforme de négociation, leurs risques de liquidité sont similaires à ceux des instruments dérivés négociés en bourse. Toutefois, ils comportent toujours un risque de contrepartie qui est similaire à celui des instruments dérivés de gré à gré non compensés.

➤ **Risque lié aux marchés émergents**

Les marchés émergents sont moins établis et plus volatils que les marchés développés. Ils impliquent des risques plus élevés, en particulier de marché, de crédit, de titre non liquide, juridiques, de garde, de valorisation et de change, et ils sont plus susceptibles d'être exposés aux risques qui, sur les marchés développés, sont associés à des conditions inhabituelles sur le marché. Les raisons d'un tel niveau de risque supérieur regroupent :

- *une instabilité politique, économique et sociale ;*
- *des économies fortement dépendantes d'industries, de matières premières ou de partenaires de négociation particuliers ;*
- *une inflation non contrôlée ;*
- *des droits de douane élevés ou arbitraires ou autres formes de protectionnisme ;*
- *des quotas, réglementations, lois, restrictions en matière de rapatriement des fonds, ou autres pratiques désavantageuses pour les investisseurs étrangers (comme le Compartiment) ;*
- *des modifications de la loi ou une non-application des lois ou réglementations, prévoyant des mécanismes de fonctionnement ou équitables pour résoudre les litiges ou intenter un recours, ou reconnaître de toute autre manière les droits des investisseurs, tels qu'ils s'entendent sur les marchés développés ;*
- *des frais ou coûts de négociation excessifs, ou une saisie pure et simple des actifs ;*
- *une imposition excessive ou des lois et pratiques fiscales inhabituelles, mal définies, qui changent souvent ou sont appliquées de manière arbitraire ;*
- *des réserves inadaptées pour couvrir les défauts des émetteurs ou des contreparties ;*
- *des informations incomplètes, trompeuses ou inexactes sur les titres et les émetteurs ;*
- *des pratiques non conformes ou en deçà des normes comptables, d'audit ou de déclaration financière ;*

- des marchés limités ayant de faibles volumes de transactions et qui sont, par conséquent, exposés au risque de liquidité et à la manipulation des prix du marché ;
- des retards et des fermetures de marché arbitraires ;
- une infrastructure de marché moins développée, incapable de gérer des volumes de transactions maximums ;
- des actes de fraude, de corruption et des erreurs.

Dans certains pays, les marchés boursiers peuvent également souffrir d'une efficacité et d'une liquidité altérées qui pourraient faire aggraver la volatilité des prix et les perturbations du marché. Dans la mesure où les marchés émergents sont situés dans des fuseaux horaires différents du Luxembourg, le Compartiment pourrait être dans l'incapacité de réagir à temps aux fluctuations des prix qui surviennent pendant les heures où il n'est pas ouvert.

Aux fins des risques, la catégorie des marchés émergents comprend des marchés moins développés, comme la plupart des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Europe d'Est, ainsi que des pays comme la Chine, la Russie et l'Inde dont les économies sont florissantes mais qui n'offrent pas les meilleurs niveaux de protection à l'investisseur.

➤ **Risque lié aux actions**

Les actions peuvent perdre en valeur rapidement, et impliquent en général des risques de marché plus élevés (souvent beaucoup plus élevés) que les obligations ou les instruments du marché monétaire.

Si une société fait faillite ou fait l'objet d'une restructuration financière similaire, ses actions peuvent perdre la majeure partie de leur valeur, voire toute leur valeur.

Le prix d'une action varie en fonction de l'offre et la demande ainsi que des projections que le marché établit concernant la rentabilité future d'une société, qui découle de facteurs tels que la demande des consommateurs, l'innovation des produits, les agissements de la concurrence, et de la manière dont une entreprise choisit d'aborder les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les pratiques ESG comprennent, par exemple, l'atténuation des effets des phénomènes météorologiques extrêmes, la réduction des impacts environnementaux, l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la non-discrimination sur le lieu de travail et l'établissement d'une gouvernance solide et transparente.

➤ **Risque lié à la couverture**

Toute tentative pour réduire ou éliminer certains risques peut ne pas fonctionner comme prévu, mais dans la mesure où elles fonctionnent bien, elles éliminent en général les potentiels de gains ainsi que les risques de perte.

Le Compartiment peut utiliser une couverture au sein de son portefeuille et par rapport à des catégories d'Actions désignées pour couvrir l'exposition de change d'une catégorie. Une couverture implique des coûts, ce qui réduit la performance des investissements. Par conséquent, avec toute catégorie d'Actions qui implique une couverture à la fois au niveau du Compartiment et de la catégorie d'Actions, il peut exister deux niveaux de couverture, dont une partie peut ne pas fonctionner (par exemple, au niveau du Compartiment, un Compartiment peut couvrir des actifs libellés en SGD par rapport à l'EUR, tandis qu'une catégorie d'Actions couverte en SGD de ce Compartiment pourrait inverser cette couverture).

Les risques associés à une couverture de change des catégories d'Actions (comme le risque de contrepartie) pourraient affecter les investisseurs des autres catégories d'Actions.

➤ **Risque de liquidité**

Tout titre pourrait temporairement devenir difficile à évaluer ou à vendre à un prix et à une date voulue.

Le risque de liquidité pourrait affecter la valeur du Compartiment et sa capacité à payer le produit des rachats ou à rembourser, par exemple, le produit d'un accord de mise en pension de titres à la date prévue.

Risque de marché

Les prix et les rendements de la plupart des titres peuvent changer fréquemment (parfois avec une volatilité importante) et peuvent chuter, en fonction de nombreux facteurs.

À titre d'exemple, ces facteurs comprennent :

- les actualités politiques et économiques*
- la politique gouvernementale*
- l'évolution des technologies et des pratiques commerciales*
- l'évolution des tendances démographiques, des cultures et des populations*
- les catastrophes naturelles ou causées par l'homme*
- les profils météorologiques et climatiques*
- les découvertes scientifiques ou résultant d'investigations*
- les coûts et la disponibilité de l'énergie, des matières premières et des ressources naturelles*

Les effets du risque de marché peuvent être immédiats ou progressifs, à court terme ou à long terme, limités ou étendus.

➤ **Risque lié à l'investissement durable**

Dans la mesure où un Compartiment tient compte des critères ESG ou de durabilité dans le choix des investissements, il peut rester en deçà du marché ou des autres fonds qui investissent dans des actifs similaires sans appliquer des critères de durabilité.

Bien qu'un Compartiment puisse, lors de la sélection de ses investissements, utiliser un processus de notation ESG propriétaire qui repose en partie sur des données tierces, ces données peuvent être incomplètes ou inexactes.

En prenant ses décisions de vote par procuration conformément aux critères ESG et aux critères d'exclusion, un Compartiment peut ne pas toujours être cohérent avec la maximisation de la performance à court terme d'un émetteur.

➤ **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

CHANGEMENTS INTERVENUS

7 novembre 2025

- Création d'une part CT
- Changement de dénomination pour devenir UFF ACTIONS GLOBAL TECH

1 avril 2026

- Changement de l'indice actuel : MSCI AC World Information Technology Index, pour l'indice Bloomberg World Technology Large & Mid Net return

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

- Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

- Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part A : 1,80% TTC maximum Part CT : 2,42% maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,08% TTC maximum**
Commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous

➤ ***Frais de gestion de la classe X - ACC en euro du compartiment Fidelity Funds-Global Technology Fund de la SICAV Fidelity Funds***

<i>Frais de gestion</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux / barème</i>
<i>Frais externes</i>	<i>Actif net</i>	<i>0.08% maximum</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/04/2026 est de

- part A: 2,26%
- part CT : 2,88%

et se décompose comme suit :

part A: 1,80% de frais de gestion propres au nourricier

0,46% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds maître (hors coût de transaction)

Part CT : 2,42% de frais de gestion propres au nourricier

0,46% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds maître (hors coût de transaction)

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À :

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune exposition à des produits dérivés.

Taux méthode brute : 100%

FONDS	LEVIER BRUT	
UFF ACTIONS GLOBAL TECH	Pas de levier (fonds investi à 100.05% - 0.05% de liquidité)	

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF ACTIONS GLOBAL TECH »

LE RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE FIDELITY INTERNATIONAL.

1^{er} mai 2025 – 30 avril 2026

Contexte de marché

- *Les marchés mondiaux de la technologie ont enregistré de solides performances sur la période (12 mois glissants à fin avril 2026), même si celles-ci se sont progressivement concentrées sur les segments de la chaîne de valeur liés à l'intelligence artificielle (IA). Les segments orientés matériel informatique, notamment les semi-conducteurs de mémoire, les composants optiques et, plus largement, les entreprises bénéficiant des investissements dans les infrastructures de semi-conducteurs, ont affiché les meilleures performances. Cette dynamique a été soutenue par des conditions d'offre tendues, la hausse des prix et l'accélération des investissements dans les infrastructures dédiées à l'IA. Parmi les méga capitalisations américaines, les performances sont devenues plus contrastées vers la fin de l'année 2025, les investisseurs accordant davantage d'attention aux valorisations, à l'intensité capitalistique et au retour sur investissement des dépenses élevées liées à l'IA. Toutefois, le sentiment à l'égard des fournisseurs de services cloud hyperscale s'est de nouveau amélioré en avril 2026, porté par de solides résultats opérationnels, une croissance soutenue de la demande en inférence IA et la résilience des revenus issus du cloud.*
- *À l'inverse, les secteurs des logiciels et des services informatiques ont sous-performé l'ensemble du marché technologique, les investisseurs s'inquiétant des risques de disruption des modèles économiques traditionnels liés à l'IA ainsi que des gains d'efficacité apportés par le codage assisté par l'IA pour les prestataires de services. Cette divergence a marqué un déplacement notable du leadership du marché vers des segments plus cycliques et plus intensifs en capital, tandis que les entreprises de logiciels reposant sur des revenus récurrents ont subi une contraction de leurs valorisations malgré des fondamentaux globalement solides. Au niveau des sous-secteurs technologiques, les semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs, les équipements électroniques, instruments et composants, ainsi que les équipements de communication, figurent parmi les meilleurs contributeurs à la performance, tandis que les logiciels et les services informatiques ont été en retrait.*
- *La volatilité des marchés s'est accrue au premier trimestre 2026, les marchés technologiques ayant reculé en mars dans un contexte de tensions géopolitiques plus marquées, notamment à la suite de l'escalade des tensions impliquant l'Iran. Le sentiment de marché s'est toutefois nettement redressé en avril, soutenu par un regain d'optimisme concernant la demande liée à l'IA et par la poursuite des investissements dans les infrastructures. Les marchés technologiques asiatiques, en particulier la Corée du Sud et Taiwan, ont mené ce rebond grâce à leur forte exposition à la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs, les sociétés liées à la mémoire figurant parmi les plus fortes progressions au niveau mondial.*

Performance du fonds - 1 an au 30 Avril 2026

- *Au niveau des valeurs, le principal frein à la performance a été l'absence d'exposition du fonds à plusieurs sociétés de semi-conducteurs liées au développement de l'intelligence artificielle. Cela concerne notamment l'absence de position dans les concepteurs d'accélérateurs de calcul pour l'IA comme NVIDIA et Advanced Micro Devices (AMD), ainsi que dans Broadcom, acteur majeur des infrastructures de réseau et de connectivité dédiées à l'IA. Ces trois entreprises ont largement bénéficié de la poursuite des dépenses d'investissement des hyperscalers dans les capacités de calcul et les infrastructures réseau liées à l'IA. Le gérant conserve toutefois une position prudente*

à l'égard des principaux bénéficiaires de ces investissements. Il estime que les niveaux actuels de dépenses apparaissent de plus en plus difficiles à soutenir, les hyperscalers opérant avec des budgets d'investissement sans précédent, tandis que de nombreuses entreprises émergentes spécialisées dans l'IA continuent d'investir de manière agressive malgré une dépendance importante aux financements externes et à l'endettement. À l'échelle de l'écosystème, le rendement global des investissements demeure, selon lui, relativement faible. Dans ce contexte, le fonds ne détient aucune exposition significative aux principaux bénéficiaires des dépenses d'investissement liées à l'IA. Par ailleurs, à mesure que les charges de travail liées à l'IA évoluent de la phase d'entraînement vers celle de l'inférence et des applications d'IA agentique, la concurrence entre les différentes catégories de puces devrait s'intensifier. Les processeurs centraux (CPU), par exemple, jouent un rôle de plus en plus important dans l'orchestration des systèmes, le prétraitement des données, les requêtes de bases de données, le stockage et, plus largement, les besoins de calcul général associés aux infrastructures reposant sur des GPU.

- Les sociétés de mémoire, notamment **Micron Technology** et **SK Hynix**, ont également constitué un important détracteur de la performance relative. Ces entreprises ont fortement progressé à la faveur de la hausse des prix des puces mémoire, dans un contexte de contraintes d'offre et de demande soutenue pour les mémoires à large bande passante (HBM) liées au déploiement des infrastructures d'IA. Le gérant demeure toutefois prudent à l'égard du segment de la mémoire, qui s'est historiquement caractérisé par une forte cyclicité et une dépendance marquée aux déséquilibres entre l'offre et la demande. Selon lui, la rentabilité actuelle du secteur est soutenue par des conditions d'offre exceptionnellement tendues et par des niveaux de commandes particulièrement élevés de la part des clients, ce qui se traduit par une période de surprofitabilité dans certaines parties de l'industrie. Historiquement, les phases haussières du marché de la mémoire ont rarement dépassé trois ans avant que l'arrivée de nouvelles capacités de production, l'accumulation des stocks et la normalisation des prix ne pèsent sur les marges et les rendements. Le cycle actuel entre désormais dans sa deuxième année de forte reprise, le marché anticipant de plus en plus une nouvelle année particulièrement solide en 2027. Si de nombreux investisseurs considèrent que la demande liée à l'IA pourrait soutenir un cycle plus durable, le gérant n'est pas convaincu que la situation actuelle diffère structurellement des précédents cycles haussiers du secteur de la mémoire, y compris ceux alimentés par d'anciennes vagues d'adoption technologique telles que les smartphones. Après la forte revalorisation de nombreuses valeurs liées à la mémoire, il estime que le marché sous-estime de plus en plus les risques baissiers associés au caractère cyclique du secteur. Au sein de cet univers, l'exposition à **Samsung Electronics** a contribué positivement à la performance, le titre ayant bénéficié du rebond plus large des valeurs liées à la mémoire. Le gérant a toutefois procédé à certaines prises de bénéfices à la suite de cette hausse. Il demeure également attentif aux risques macroéconomiques susceptibles de peser sur la demande de produits électroniques grand public et de smartphones. La position en **Samsung C&T**, holding diversifiée du groupe Samsung, a également contribué positivement à la performance. Le titre présente un potentiel d'appréciation, alors qu'il se négocie avec une décote par rapport à sa NAV. Parmi les catalyseurs potentiels figurent les efforts accrus du nouveau gouvernement en faveur de la réforme de la gouvernance d'entreprise ainsi que l'amélioration des retours aux actionnaires au sein de ses principales participations.
- La sélection de titres au sein du secteur des semi-conducteurs a contribué positivement à la performance sur la période. La position en **Taiwan Semiconductor Manufacturing Company (TSMC)** a figuré parmi les principaux contributeurs, soutenue par la forte demande pour les puces d'IA les plus avancées et par des perspectives de croissance robustes. Le gérant continue de privilégier TSMC en raison de son leadership technologique

incontesté, de ses avantages d'échelle et de sa position incontournable au sein de l'écosystème mondial des semi-conducteurs. Selon lui, TSMC dispose de l'un des avantages concurrentiels les plus solides de toute la chaîne de valeur des semi-conducteurs, lui permettant de bénéficier de la croissance du marché indépendamment des concepteurs de puces d'IA ou des clients finaux qui gagneront des parts de marché. **Marvell Technology**, spécialiste de la conception de semi-conducteurs, a également contribué positivement à la performance, portée par la vigueur de la demande pour les puces sur mesure (custom silicon) et par le renforcement de son partenariat avec Nvidia.

- *La sélection de titres dans le secteur des logiciels a pesé sur la performance. Parmi les principaux détracteurs figuraient **Workday**, éditeur de logiciels de gestion des ressources humaines et des finances à destination des entreprises ; **Elastic**, spécialiste des logiciels de recherche et d'analyse de données ; **Intuit**, plateforme de logiciels financiers et fiscaux destinée aux particuliers et aux petites entreprises ; ainsi qu'**Autodesk**, fournisseur de logiciels de conception et d'ingénierie. Malgré des modèles économiques et des marchés finaux différents, ces sociétés ont subi un mouvement de vente généralisé, le sentiment à l'égard du secteur des logiciels s'étant détérioré dans un contexte de craintes liées aux risques de disruption associés à l'IA. Le gérant continue néanmoins de considérer que plusieurs valeurs du secteur des logiciels présentent un couple risque/rendement attractif à long terme. Workday bénéficie notamment d'importants avantages concurrentiels liés à sa position de système critique au coeur des processus opérationnels de ses clients. Concernant Intuit, le gérant voit un potentiel significatif dans les gains d'efficacité permis par l'IA dans les domaines de la comptabilité, de la facturation et de la fiscalité des petites entreprises, soutenu par la qualité de l'exécution du management et par l'offre intégrée de la société. S'agissant d'Autodesk, le gérant demeure favorable au positionnement de leader de l'entreprise dans les logiciels verticaux, soutenu par ses données propriétaires, son expertise sectorielle approfondie et les coûts élevés de changement de fournisseur pour ses clients. De même, Accenture a pesé sur la performance, le marché ayant revu ses perspectives de croissance à la lumière des gains d'efficacité liés à l'IA susceptibles d'affecter certaines activités de services traditionnelles. Toutefois, des partenariats récents, notamment avec OpenAI, illustrent le potentiel de ces sociétés à devenir des facilitateurs de l'adoption de l'IA plutôt que des perdants structurels, en particulier au travers de projets d'intégration et de modernisation fondés sur l'IA.*
- *Dans les services financiers, **Adyen** a également figuré parmi les principaux détracteurs. Bien que la société ait continué d'afficher une forte croissance de son chiffre d'affaires, des volumes de transactions plus faibles qu'attendu ainsi que des perspectives prudentes à court terme ont pesé sur le cours de Bourse. Le gérant conserve néanmoins sa conviction quant au positionnement de long terme d'Adyen, soutenu par sa plateforme hautement évolutive et sa capacité à innover tout en gagnant des parts de marché à l'échelle mondiale.*
- *Concernant les points positifs, le positionnement du portefeuille sur les méga-capitalisations technologiques a globalement soutenu la performance relative. **Alphabet** a figuré parmi les principaux contributeurs, porté par la qualité de son exécution opérationnelle, l'amélioration de la monétisation de l'IA au sein de son moteur de recherche et la forte croissance de Google Cloud. Le sentiment des investisseurs a également été soutenu par le positionnement intégré d'Alphabet dans l'IA, qui pourrait favoriser une accélération de la croissance du chiffre d'affaires, une amélioration des marges et de nouvelles révisions à la hausse des bénéfices. La sous-pondération en **Microsoft** a également contribué à la performance relative, les valorisations du secteur des logiciels ayant été mises sous pression par les interrogations entourant le rendement des importants investissements liés à l'IA. Si Microsoft continue d'afficher de solides résultats opérationnels, notamment grâce aux progrès réalisés dans ses infrastructures d'IA, le marché reste*

*focalisé sur l'équilibre, à court terme, entre la hausse des coûts et leur monétisation. Enfin, la sous-pondération en **Apple** a contribué positivement à la performance relative, le titre ayant connu des épisodes de volatilité au cours de l'année sous l'effet des tensions géopolitiques et de la hausse des coûts des intrants. Malgré des tendances de demande sous-jacentes solides, le sentiment des investisseurs a été pénalisé par les inquiétudes concernant les cycles de produits et les perspectives de croissance.*

- *Parmi les autres contributeurs du secteur des semi-conducteurs figuraient plusieurs équipementiers, notamment **ASMPT**, **BE Semiconductor Industries** et **ASM International**, qui ont compté parmi les principales contributions positives. Ces sociétés devraient bénéficier de la hausse des investissements des fondeurs ainsi que de la demande croissante pour des technologies de fabrication des semi-conducteurs et de packaging avancé toujours plus sophistiquées, à mesure que les dépenses consacrées aux infrastructures liées à l'IA continuent de progresser.*
- *L'exposition aux fabricants de semi-conducteurs analogiques, tels que **Microchip Technology** et **STMicroelectronics**, a également soutenu la performance. Ce segment commence à se redresser après un cycle baissier prolongé et bénéficie de moteurs de demande plus diversifiés au-delà de l'IA.*

Performance du fonds - Du 1er Janvier au 30 Avril 2026

- *Le FF Global Technology Fund (A-ACC-Euro) a enregistré une performance de 7,8 % sur la période depuis le début de l'année arrêtée au 30 avril 2026, contre 11,6 % pour l'indice de référence. La sous-performance s'explique principalement par la sélection de titres dans les secteurs des logiciels, des services financiers et du divertissement, ainsi que par une sous-pondération des semi-conducteurs et des équipementiers de l'industrie des semi-conducteurs. Bien que la sélection de titres au sein des semi-conducteurs ait contribué positivement à la performance, la sous-exposition du fonds aux segments affichant la plus forte dynamique a pesé sur la performance relative.*
- *Au niveau des valeurs, le principal facteur de sous-performance a été l'absence d'exposition du fonds à plusieurs sociétés de semi-conducteurs liées à l'IA, notamment **Intel**, **Micron Technology**, **SK Hynix**, **Advanced Micro Devices** et **Broadcom**. Ces entreprises ont bénéficié d'une demande et d'un pouvoir de fixation des prix exceptionnellement favorables dans les segments de la mémoire et des composants associés, portés par le déploiement des infrastructures d'IA. Le gérant demeure prudent sur ce segment, où les bénéfices sont soutenus par des conditions d'offre tendues et des niveaux de commandes particulièrement élevés, des facteurs qui se sont historiquement révélés cycliques et difficiles à maintenir dans la durée.*
- *Dans les logiciels, des positions telles que **Workday** ont pesé sur la performance, sous l'effet d'une combinaison de compression des multiples de valorisation, d'un sentiment de marché moins favorable et de facteurs spécifiques à l'entreprise. Plus largement, le secteur a subi des pressions liées aux craintes associées à l'IA, malgré des tendances bénéficiaires globalement résilientes. Ce contexte a également pesé sur les positions en **Intuit** et **Salesforce**. De même, **Accenture** a contribué négativement à la performance, le marché ayant revu à la baisse ses anticipations de croissance à la lumière des gains d'efficacité liés à l'IA susceptibles d'affecter certaines activités de services traditionnelles.*
- ***Adyen** a été parmi les principaux détracteurs de performance. Bien que la société ait continué d'afficher une forte croissance de son chiffre d'affaires, des volumes de transactions plus faibles*

qu'attendu et des perspectives prudentes à court terme ont pesé sur le cours de Bourse. Le gérant conserve toutefois sa conviction quant au positionnement de long terme d'Adyen, soutenu par sa plateforme hautement évolutive ainsi que par sa capacité à innover et à gagner des parts de marché à l'échelle mondiale.

- *Du côté positif, la sous-pondération en **Microsoft** a contribué à la performance relative, les valorisations du secteur des logiciels ayant subi des pressions dans un contexte d'interrogations sur le rendement des importants investissements liés à l'IA. Si Microsoft continue d'afficher une solide performance opérationnelle, notamment grâce aux progrès réalisés dans ses infrastructures d'IA, le marché reste focalisé sur l'équilibre, à court terme, entre la hausse des coûts et leur monétisation.*
- *Dans les semi-conducteurs, des positions telles que **Taiwan Semiconductor Manufacturing Company (TSMC)** ont contribué positivement à la performance, soutenues par une forte demande pour les puces d'IA les plus avancées et par des perspectives de croissance robustes. Les équipementiers du secteur, notamment **ASMP**, **BE Semiconductor Industries** et **ASM International**, ont également créé de la valeur. Par ailleurs, l'exposition aux fabricants de semi-conducteurs analogiques, tels que **Texas Instruments** et **STMicroelectronics**, a soutenu la performance. Ce segment commence à se redresser après un cycle baissier prolongé et bénéficie de moteurs de croissance plus diversifiés que la seule thématique de l'IA.*
- *Enfin, la sous-pondération en **Apple** a également contribué à la performance relative, le titre ayant connu une certaine volatilité au cours de la période. Malgré des tendances de demande sous-jacentes solides, les inquiétudes à court terme concernant les cycles de produits et les perspectives de croissance ont pesé sur le sentiment des investisseurs.*

Stratégie et positionnement du fonds

- *Le gérant demeure prudent quant à la pérennité du cycle actuel d'investissement porté par l'IA. Si l'adoption de l'IA continue de progresser, de plus en plus d'éléments indiquent que le niveau des investissements est soutenu à la fois par une forte demande, par l'inflation des coûts et, dans certains cas, par des mécanismes de financement circulaires au sein de l'écosystème. Cette situation soulève des interrogations quant à la durabilité des niveaux actuels de dépenses. Le gérant considère que l'IA restera une tendance structurelle majeure, mais s'attend à ce que l'intensité des dépenses d'investissement (capex) se normalise progressivement au fil du temps, plutôt que de croître au même rythme que son adoption.*
- *Au sein du secteur des semi-conducteurs, le portefeuille conserve une approche sélective et disciplinée en matière de valorisation. Comme indiqué précédemment, le gérant demeure prudent à l'égard des segments les plus cycliques du marché des semi-conducteurs, en particulier la mémoire et les composants optiques, où la forte demande liée à l'IA et les contraintes d'approvisionnement ont entraîné d'importantes révisions à la hausse des bénéfices ainsi qu'une forte appréciation des cours de Bourse. Si le marché anticipe de plus en plus un cycle plus durable soutenu par l'IA, le gérant reste conscient du caractère historiquement cyclique du secteur, d'autant plus que le cycle haussier actuel se poursuit et que le scénario de soft landing est de plus en plus reflété dans les valorisations. À mesure que de nouvelles capacités de production entreront progressivement en service et que l'offre et la demande se normaliseront, le gérant estime que le risque d'un ralentissement de la croissance des bénéfices et d'une normalisation des prix demeure élevé.*

- *Le portefeuille continue de privilégier les sociétés de semi-conducteurs bénéficiant d'un positionnement structurel plus favorable, d'un leadership technologique et d'avantages concurrentiels plus durables sur l'ensemble de la chaîne de valeur, dont la visibilité sur les bénéfices dépend moins des dynamiques d'offre et de demande à court terme.*
- *Le gérant est plus constructif sur les semi-conducteurs analogiques, dont le cycle commence à se redresser après une période prolongée de ralentissement. Si les composants analogiques bénéficient également de la demande liée à l'IA, leurs marchés finaux sont plus larges et plus diversifiés, englobant notamment l'automatisation industrielle et les applications informatiques traditionnelles. Cette diversification se traduit par un profil de demande plus équilibré et plus durable que celui des segments davantage concentrés sur l'IA.*
- *Le portefeuille a récemment adopté une position surpondérée dans le secteur des logiciels, à la suite d'une analyse bottom-up faisant ressortir une amélioration du couple rendement/risque après la correction des valorisations du secteur. Le gérant continue de privilégier les entreprises ayant des fondamentaux solides, des avantages concurrentiels durables liés à leur position établie sur le marché et une capacité à intégrer l'IA au sein de leurs plateformes existantes. Si les risques de disruption restent au coeur des préoccupations du marché, de nombreuses sociétés de logiciels continuent d'afficher une demande résiliente et bénéficient, dans certains cas, d'une hausse de l'utilisation de leurs solutions liée au déploiement de l'IA. L'exposition couvre un large éventail de sous-segments, notamment les plateformes logicielles critiques pour les entreprises, les solutions intégrées destinées aux PME, ainsi que les logiciels liés aux données et aux infrastructures. Le portefeuille conserve également des positions dans les logiciels de conception, de simulation et les logiciels industriels, qui bénéficient des tendances structurelles favorables liées à l'automatisation. Ces activités se caractérisent généralement par d'importantes barrières à l'entrée, une expertise métier approfondie et des cycles de vie produits longs, ce qui contribue à limiter le risque de disruption.*
- *Au-delà des logiciels, le portefeuille conserve des positions de conviction de long terme dans les géants du cloud, soutenues par la croissance structurelle de la demande en capacités de calcul et en services d'IA, ainsi que par leurs solides avantages concurrentiels.*
- *En dehors de l'IA, le gérant conserve une vue constructive sur les plateformes de contenus et de distribution numériques, notamment dans les écosystèmes de la musique et du jeu vidéo. Malgré les préoccupations selon lesquelles l'IA pourrait abaisser les barrières à la création de contenus, peu d'éléments indiquent à ce stade une évolution significative des comportements des consommateurs. Ces plateformes continuent par ailleurs de bénéficier d'un fort niveau d'engagement des utilisateurs et d'un potentiel de monétisation encore significatif.*
- *Le portefeuille conserve également une exposition à des segments bénéficiant de tendances de croissance structurelles, tels que les fintech, où des plateformes innovantes continuent de gagner des parts de marché au détriment des acteurs historiques, grâce à des technologies évolutives et à l'élargissement de leurs marchés adressables.*
- *Le gérant conserve une vue constructive sur les valeurs technologiques chinoises, dont les valorisations demeurent attractives malgré une performance relative moins favorable. Les fondamentaux continuent de s'améliorer, les entreprises affichant des progrès croissants en matière de compétitivité dans les coûts mais également dans les capacités d'ingénierie et d'exécution. Les acteurs domestiques sont notamment bien positionnés pour bénéficier des dynamiques de substitution aux importations et renforcent progressivement leur présence sur les marchés internationaux.*

- *Le gérant considère que la poursuite de l'activité de M&A constitue un soutien favorable à la stratégie. En 2025, plusieurs sociétés en portefeuille bénéficiant de fondamentaux solides et d'actifs de propriété intellectuelle différenciants ont suscité l'intérêt d'acquéreurs. Certaines transactions ont été conclues avec des primes attractives, contribuant positivement à la performance du portefeuille. Bien que les opérations de fusions-acquisitions demeurent par nature difficiles à anticiper, le biais du portefeuille en faveur des petites et moyennes capitalisations positionnées sur des niches structurellement attractives devrait continuer à offrir un potentiel d'activité transactionnelle à l'avenir.*
- *En résumé, si le leadership du marché reste largement concentré sur les valeurs liées aux infrastructures hardware de l'IA, l'univers des opportunités au sein du secteur technologique demeure vaste. Le gérant continue de privilégier les sociétés présentant une capacité durable de génération de bénéfices et des valorisations attractives, tout en évitant les segments où la dynamique de marché, l'intensité capitalistique et le sentiment des investisseurs paraissent moins soutenables.*

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 avril 2026, le fonds a réalisé une performance de

- Part A : 35,39%
- Part CT : 9,61%,

contre 48,04% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS

Les principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Acquisitions	Cessions
UFF Actions Global Tech	18 622 395,50 €	- 2 628 055,64 €

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF ACTIONS GLOBAL TECH

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

70 avenue de l'Europe
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

UFF ACTIONS GLOBAL TECH

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

70 avenue de l'Europe
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

Aux porteurs de parts du FCP UFF ACTIONS GLOBAL TECH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF ACTIONS GLOBAL TECH constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 août 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

UFF ACTIONS GLOBAL TECH

COMPTES ANNUELS 30/04/2026

Bilan Actif au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	85 396 357,40	48 668 700,00
OPCVM	85 396 357,40	48 668 700,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	85 396 357,40	48 668 700,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	0,00
Comptes financiers	161 294,51	540 270,86
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	161 294,51	540 270,86
Total de l'actif I+II	85 557 651,91	49 208 970,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Capitaux propres :		
Capital	63 081 927,28	47 110 686,82
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	22 269 710,73	2 030 478,82
Capitaux propres I	85 351 638,01	49 141 165,64
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	85 351 638,01	49 141 165,64
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	206 013,90	67 805,22
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	206 013,90	67 805,22
Total Passifs : I+II+III+IV	85 557 651,91	49 208 970,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	2 688,73	5 588,60
Sous-total produits sur opérations financières	2 688,73	5 588,60
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total revenus financiers nets (A)	2 688,73	5 588,60
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 239 977,45	-519 385,59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 239 977,45	-519 385,59
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-1 237 288,72	-513 796,99
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-128 258,72	-594 373,40
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-1 365 547,44	-1 108 170,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	333 943,43	11 905,20
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 024,00	-3 360,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	330 919,43	8 545,20
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	18 071,98	55 848,47
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	348 991,41	64 393,67

Compte de résultat au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	20 399 182,11	-3 177 701,84
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	20 399 182,11	-3 177 701,84
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	2 887 084,65	6 251 957,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	23 286 266,76	3 074 255,54
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	22 269 710,73	2 030 478,82

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe X-ACC en euro du fonds luxembourgeois Fidelity Funds-Global Technology Fund, compartiment de la SICAV Fidelity Funds. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Fidelity Funds-Global Technology Fund, c'est-à-dire que « Le Compartiment cherche à atteindre une croissance du capital sur le long terme. »

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/04/2025	30/04/2026
Actif net Global en EUR	49 141 165,64	85 351 638,01
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A en EUR		
Actif net	49 141 165,64	85 103 311,51
Nombre de titres	47 111,5850	60 260,8252
Valeur liquidative unitaire	1 043,08	1 412,24
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,36	5,78
Capitalisation unitaire sur revenu	-23,52	-22,62
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT en EUR		
Actif net	0,00	248 326,50
Nombre de titres	0,00	2 251,2914
Valeur liquidative unitaire	0,00	110,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,29
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-1,05

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées au l'OPCVM ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

En fonction de la structure de l'OPCVM maître, des frais indirects pourront être réglés directement par le fonds. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	Part A : 1,80 % TTC maximum Part CT : 2,42% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,08% maximum
Commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Capitaux propres début d'exercice	49 141 165,64	0,00
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	19 733 984,49	53 252 097,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 016 324,94	-427 977,96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 237 288,72	-513 796,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	330 919,43	8 545,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	20 399 182,11	-3 177 701,84
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	85 351 638,01	49 141 165,64

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A		
Parts souscrites durant l'exercice	15 496,3425	19 497 140,09
Parts rachetées durant l'exercice	-2 347,1023	-3 011 686,59
Solde net des souscriptions/rachats	13 149,2402	16 485 453,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 260,8252	
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT		
Parts souscrites durant l'exercice	2 297,1441	236 844,40
Parts rachetées durant l'exercice	-45,8527	-4 638,35
Solde net des souscriptions/rachats	2 251,2914	232 206,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 251,2914	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A FR001400LJA7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	85 103 311,51	60 260,8252	1 412,24
UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT FR00140139C3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	248 326,50	2 251,2914	110,30

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	161,29	0,00	0,00	0,00	161,29
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	161,29

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	161,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	161,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2673811191	FIDELITY FUNDS SICAV GLOBAL TECHNOLOGY FUND X CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT (LUX) S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	85 396 357,40
Total						85 396 357,40

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/04/2026
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Achats à règlement différé	86 200,00
	Frais de gestion fixe	119 813,90
Total des dettes		206 013,90
Total des créances et des dettes		-206 013,90

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/04/2026
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 238 624,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 353,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,42
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/04/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/04/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/04/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	-1 365 547,44	-1 108 170,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-1 365 547,44	-1 108 170,39
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 365 547,44	-1 108 170,39

Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	-1 363 181,33	-1 108 170,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 363 181,33	-1 108 170,39
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 363 181,33	-1 108 170,39
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 363 181,33	-1 108 170,39
Total	-1 363 181,33	-1 108 170,39
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	-2 366,11	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 366,11	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 366,11	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 366,11	0,00
Total	-2 366,11	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	348 991,41	64 393,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	348 991,41	64 393,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	348 991,41	64 393,67

Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	348 325,51	64 393,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	348 325,51	64 393,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	348 325,51	64 393,67
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	348 325,51	64 393,67
Total	348 325,51	64 393,67
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	665,90	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	665,90	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	665,90	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	665,90	0,00
Total	665,90	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			85 396 357,40	100,05
OPCVM			85 396 357,40	100,05
Gestion collective			85 396 357,40	100,05
FIDELITY FUNDS SICAV GLOBAL TECHNOLOGY FUND X CAP	EUR	4 953 385	85 396 357,40	100,05
Total			85 396 357,40	100,05

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	85 396 357,40
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	161 294,51
Autres passifs (-)	-206 013,90
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	85 351 638,01

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - A	EUR	60 260,8252	1 412,24
Part UFF ACTIONS GLOBAL TECH - CT	EUR	2 251,2914	110,30

Dénomination du produit:
Fidelity Funds - Global Technology Fund

Identifiant d'entité juridique:
549300TVS03JI4WXGJ44

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☐ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71,25% d'investissements durables ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

À compter du 30 juillet 2024, l'approche du Compartiment en matière de promotion des caractéristiques environnementales et sociales a été révisée conformément au Cadre d'investissement durable actualisé de Fidelity, comme cela est détaillé dans le document d'informations précontractuel du Compartiment. Par conséquent, lorsque les valeurs à déclarer ont été affectées par cette mise à jour, les valeurs divulguées dans ce rapport refléteront la période de déclaration du 1er mai 2024 au 30 juillet 2024 et des informations supplémentaires seront fournies pour la période du 31 juillet 2024 au 30 avril 2025.

Compte tenu de ces circonstances, le rapport de cette année a été adapté de la manière suivante :

- la donnée « Caractéristiques ESG favorables », généralement déclarée sous la forme d'une moyenne trimestrielle des données à la fin du calendrier, a été adaptée au 30 juillet 2024
- la donnée « score ESG » est une nouvelle donnée depuis le 31 juillet 2024, et a été compilée sur la base de la moyenne trimestrielle des données relevées au 31 juillet 2024, au 31 octobre 2024 et au 31 janvier 2025 et au 30 avril 2025
- la donnée « Investissements durables » et ses variations n'a pas changé et a été compilée sur la base de la moyenne trimestrielle des données relevées 31 juillet 2024, au 31 octobre 2024, au 31 janvier 2025 et au 30 avril 2025
- les données « Principaux investissements » et « Secteur » n'ont pas changé et sont celles publiées à la fin de l'exercice annuel 30 avril 2025.

Avant le 30 juillet 2024, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR

précontractuel pour la période. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables. Les caractéristiques ESG favorables ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'énergie, l'efficacité, la gestion de l'eau et des déchets et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme.

À partir du 31 juillet 2024, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en cherchant à ce que son portefeuille obtienne un score ESG supérieur à celui de sa référence.

Les scores ESG ont été déterminés par rapport aux notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme.

Les scores ESG de chaque titre ont été établis en attribuant des valeurs numériques fixes aux notations ESG de Fidelity et aux notations ESG fournies par des agences externes. Ces valeurs numériques ont été assemblées pour déterminer le score ESG moyen du portefeuille et celui de la référence. Le score ESG moyen pondéré du portefeuille du Compartiment est mesuré par rapport à celui de la référence à l'aide d'une méthode basée sur le calcul de la moyenne pondérée ou sur un calcul équipondéré. Des informations plus détaillées sur la méthodologie de calcul sont présentées sur [« Sustainable investing framework » \(Cadre d'investissement durable\)](#) et peuvent être mises à jour de temps à autre.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour la période du 1er mai 2024 au 30 juillet 2024, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity : 97,05%

Pour la période du 31 juillet 2024 au 30 avril 2025, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le score ESG du portefeuille du Compartiment mesuré par rapport au score ESG de sa référence : 7,47 contre 6,04

Pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 0,00%.

ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables : 71,25%

iii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE) : 58,08%

(iv) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif social : 12,93%

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un réviseur d'entreprises ni analysés par un tiers.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity : 91,02%.
- ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 0,00%.
- iii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables : 54,4%.
- iv) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE : 38,57%.
- v) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE) : 15,6%

Pour la période du 1 mai 2023 au 30 avril 2024, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables conformément au Cadre d'investissement durable de Fidelity : 0,00%
- ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 59,62%.
- iii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables : 46,28%
- iv) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE) : 13,25%
- (v) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif social : 17,85%

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un réviseur d'entreprises ni analysés par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, la part de ses actifs placés dans des investissements durables s'élevait à 71,25 %. Les investissements durables avaient un objectif environnemental et social.

Le Compartiment détermine les investissements durables comme des investissements dans :

- (a) des titres d'émetteurs dont les activités économiques contribuent de manière substantielle (plus de 50% pour les sociétés émettrices) à :
 - (i) un ou plusieurs objectifs environnementaux énoncés dans la Taxonomie de l'UE et qui sont considérées comme des activités durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE ; ou
 - (ii) des objectifs environnementaux ou sociaux qui sont conformes à un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD ») ; ou
- (b) des émetteurs contribuant à la réalisation d'un objectif de décarbonisation destiné à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 degré ; ou
- (c) des obligations dont la majorité du produit devrait être utilisée pour des activités, des actifs ou des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux ; sous réserve qu'ils ne nuisent pas de manière importante à des objectifs environnementaux ou sociaux et que les sociétés détenues dans le portefeuille suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La contribution aux objectifs de la Taxonomie de l'UE est présentée sous la question « Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la Taxonomie de l'UE ? »

Les ODD sont une série d'objectifs publiée par les Nations Unies qui reconnaît que l'élimination de la pauvreté et de toute autre forme de privation doit être associée à une amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de la réduction des inégalités, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la préservation des océans et des forêts de la planète. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer au site de l'ONU. Les ODD axés sur le domaine environnemental comprennent : eau propre et assainissement ; énergie propre et d'un coût abordable ; consommation et production responsables ; et lutte contre les changements climatiques. Les ODD axés sur le domaine social comprennent : pas de pauvreté ; faim « zéro » ; travail décent et croissance économique ; industrie, innovation et infrastructure ; villes et communautés durables et sûres.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont été examinés pour déterminer s'ils participent à des activités qui causent des préjudices importants et génèrent des controverses, ce qui est établi en vérifiant que l'émetteur a respecté les garanties minimales et les normes relatives aux principales incidences négatives (PIN) ainsi que les mesures de performance par rapport aux PIN.

Il s'agissait notamment : des analyses normatives : l'analyse des titres identifiés dans les analyses normatives existantes de Fidelity (telles qu'établies ci-dessous) ; des analyses des activités : l'analyse des émetteurs en fonction de leur participation à des activités ayant des incidences négatives importantes sur la société ou l'environnement, y compris les émetteurs considérés comme faisant l'objet d'une controverse « très grave » à l'aide des analyses des controverses, couvrant 1) les questions environnementales, 2) les droits de l'homme et les droits des communautés, 3) le droit du travail et la chaîne d'approvisionnement, 4) les clients, 5) la gouvernance ; et des indicateurs des PIN : les données quantitatives (si disponibles) sur les indicateurs des PIN sont utilisées pour évaluer si un émetteur a été impliqué dans des activités qui causent un préjudice important à un objectif environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Dans le cas des investissements durables, tels que définis ci-dessus, Fidelity a réalisé une évaluation quantitative afin d'identifier les émetteurs dont la performance par rapport aux indicateurs des PIN a été difficile. Tous les indicateurs obligatoires et pertinents pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énoncés à l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été pris en compte (lorsque les données étaient disponibles).

Les émetteurs ayant un score global faible ne seront pas acceptés en tant qu'« investissements durables » à moins que la recherche fondamentale de Fidelity n'établisse que l'émetteur n'a pas violé les exigences consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou qu'il a commencé à atténuer les incidences négatives grâce à une gestion efficace ou à une transition.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Des analyses normatives seront appliquées : pour les émetteurs identifiés comme étant incapables de se comporter de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, y compris celles énoncées dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les Normes de l'OIT et les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ne seront pas considérés comme des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelées « principales incidences négatives ») ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent la prise en compte des principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(ii) les Exclusions : lorsqu'il a investi directement dans des sociétés émettrices, le Compartiment a appliqué les Exclusions pour permettre d'atténuer les principales incidences négatives en excluant les secteurs préjudiciables et en interdisant les investissements dans des émetteurs qui enfreignent les normes internationales, telles que le PMNU. Ces Exclusions comprenaient l'indicateur PIN 4 : Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, l'indicateur PIN 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et l'indicateur PIN 14 : Exposition à des armes controversées.

(iii) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives et, dans certaines circonstances, préconiser une réduction des principales incidences négatives. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(iv) le Vote : la politique de vote de Fidelity comprend des normes minimales explicites concernant la diversité des genres au sein des conseils d'administration et un engagement des sociétés émettrices face aux changements climatiques. Fidelity peut également utiliser son vote pour aider à réduire les principales incidences négatives.

(v) un réexamen trimestriel : une discussion sur les principales incidences négatives et une analyse de ces dernières par le biais d'un examen trimestriel du Compartiment.

(vi) les Investissements dans des OPCVM et OPC : Fidelity s'est référée aux notations ESG Multi Asset Manager pour déterminer et évaluer si certains OPCVM ou OPC (gérés par des gestionnaires d'actifs tiers) tenaient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Le Compartiment s'est appuyé sur les considérations de ces OPCVM ou OPC concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Pour les autres OPCVM ou OPC, y compris les OPCVM et OPC gérés passivement, Fidelity a tenu compte des participations sous-jacentes pour évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, lorsque ces données étaient disponibles.

Fidelity a tenu compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs étaient assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

Les exclusions et analyses ci-dessus (les « Exclusions ») peuvent être mises à jour de temps à autre. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page de ce site intitulée : « Sustainable investing framework » (Cadre d'investissement durable) .



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/05/2024 -
30/04/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Manufacturing	Technologies de l'information	7,1%	Région de Taïwan
Microsoft	Technologies de l'information	5,65%	États-Unis
Apple	Technologies de l'information	4,17%	États-Unis
Telefonaktiebolaget LM Ericsson (B)	Technologies de l'information	3,24%	Suède
Amazon.com	Consommation non essentielle	3,05%	États-Unis
Alphabet (A)	Technologies de l'information	2,91%	États-Unis
Microchip Technology	Technologies de l'information	2,91%	États-Unis
Texas Instruments	Technologies de l'information	2,51%	États-Unis
Workday (A)	Technologies de l'information	2,13%	États-Unis
Meta Platforms (A)	Technologies de l'information	1,77%	États-Unis
MongoDB	Technologies de l'information	1,75%	États-Unis
Adobe	Technologies de l'information	1,74%	États-Unis
Western Digital	Technologies de l'information	1,69%	États-Unis
Cisco Systems	Technologies de l'information	1,67%	États-Unis
ANSYS	Technologies de l'information	1,64%	États-Unis

Source des données : Fidelity International, au 30 avril 2025.

Les investissements les plus importants (à l'exclusion des instruments dérivés) et leurs classifications s'appuient sur des données comptables officielles et sont basés sur le dernier jour de la période de référence. Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondissements.



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le Compartiment a investi 71,25 % de ses actifs dans des investissements durables.

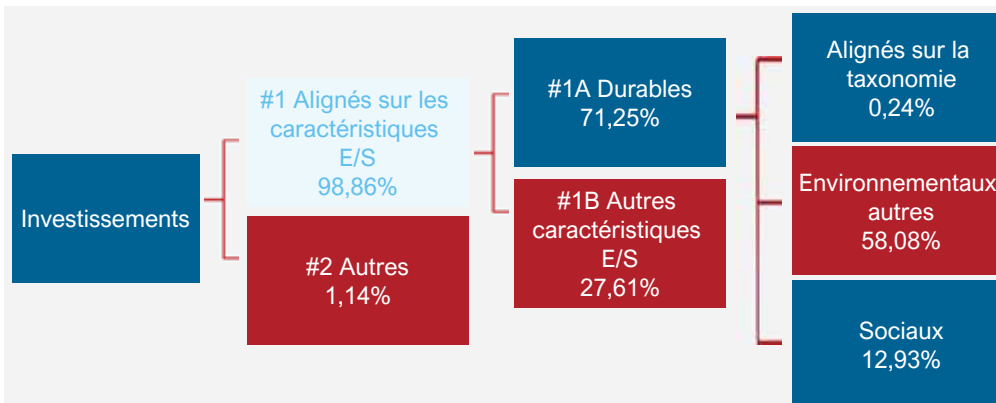
Quelle était l'allocation des actifs?

La part des investissements du Compartiment utilisée pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier, s'élève à 98,86 %, ce qui correspond à la part du portefeuille ayant obtenu un score ESG supérieur à celui de la référence du Compartiment. Cela comprenait 71,25 % de ses actifs placés dans des investissements durables dont 0,24 % ont un objectif environnemental (qui est aligné sur la Taxonomie de l'UE), 58,08 % ont un objectif environnemental (qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE) et 12,93 % ont un objectif social.

Les données concernant la Taxonomie de l'UE proviennent d'un fournisseur de données tiers. L'évaluation de l'alignement sur la Taxonomie de l'UE est réalisée à l'aide des données déclarées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. La méthodologie appliquée par le fournisseur de données tiers évalue la manière dont les sociétés sont impliquées dans des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental sans nuire de manière significative à d'autres objectifs durables et en respectant des garanties sociales minimales.

Le reste des investissements est essentiellement utilisé de la manière décrite dans la question : « Quels sont les investissements inclus dans "#2 Autres", quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? »

Cette allocation d'actifs, y compris la conformité à la Taxonomie de l'UE, n'a pas été contrôlée par un réviseur d'entreprises ni analysée par un tiers.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Consommation Courante	Vente Au Détail D'aliments & De Produits De Base	0,1%
Consommation Non Essentielle	Commerce De Détail Multiligne	5,11%
	Hôtels, Restaurants & Loisirs	3,56%
	Médias	2,8%
	Composants Automobiles	0,18%
Énergie	Équipements & Services Énergétiques	1,46%
Finance	Services Financiers Diversifiés	3,29%
Fonds De Placement À Capital Variable	Fonds Monétaire À Capital Fixe	1,28%
Immobilier	Actions – Actions Ordinaires – Immobilier – Spécialisé	1,31%
	Actions - Actions Ordinaires - Gestion Et Dév. Immobilier - Immobilier	0,98%
	Actions – Système Américain De Registre Direct – Gestion Et Développement Immobilier – Immobilier	0,18%
Industries	Services Professionnels	1,65%
	Machines-Outils	1,14%
	Conglomérats Industriels	1,1%
	Matériel Électrique	0,64%
	Transport Routier & Ferroviaire	0,49%
Services De Communication	Médias	1,2%
	Services De Télécommunication Sans Fil	0,55%
Technologies De L'information	Logiciels & Services Internet	8,29%
	Équipements De Communication	5,37%
	Instruments & Composants D'équipements Électroniques	3,01%
	Équipements & Produits Semi-Conducteurs	24,41%
	Services Informatiques	2,94%
	Logiciel	18,29%
	Ordinateurs & Périphériques	10,66%

Source des données : Fidelity International, au 30 avril 2025.

La répartition sectorielle des investissements (à l'exclusion des instruments dérivés) et leur classification sont basées sur les données comptables officielles et sur le dernier jour de la période de référence. Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondissements.

En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs et sous-secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. À l'heure actuelle, ces investissements sont couverts par un autre groupe de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,24 %. Cela a contribué aux objectifs environnementaux suivants :

- 1) atténuation des changements climatiques : 0,08%
- 2) adaptation aux changements climatiques : 0%
- 3) protection de l'eau et des ressources marines : 0%

renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

- 4) transition vers une économie circulaire : 0%
- 5) prévention et contrôle de la pollution : 0%
- 6) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes : 0%

La conformité des investissements du Compartiment à la Taxonomie de l'UE n'a pas été contrôlée par les réviseurs d'entreprises ni analysée par des tiers. L'alignement des investissements sous-jacents du Compartiment sur la Taxonomie est mesuré par le chiffre d'affaires.

C'est la première année que nous incluons les contributions aux objectifs environnementaux élargis de la Taxonomie de l'UE, qui couvrent désormais la protection de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour tenir compte de ces ajouts, l'approche de la déclaration de cette année a été modifiée :

Pour « l'atténuation des changements climatiques » et « l'adaptation aux changements climatiques », l'approche n'a pas été modifiée et les données ont été compilées sur la base de la moyenne trimestrielle des données relevées à la fin du calendrier au 31 juillet 2024, au 31 octobre 2024, au 31 janvier 2025 et au 30 avril 2025.

Pour les nouveaux objectifs (« protection de l'eau et des ressources marines », « transition vers une économie circulaire », « prévention et contrôle de la pollution » et « protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes »), nous avons utilisé la moyenne trimestrielle des données relevées 31 janvier 2025 et au 30 avril 2025 en raison de la période limitée pendant laquelle ces données ont été disponibles.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

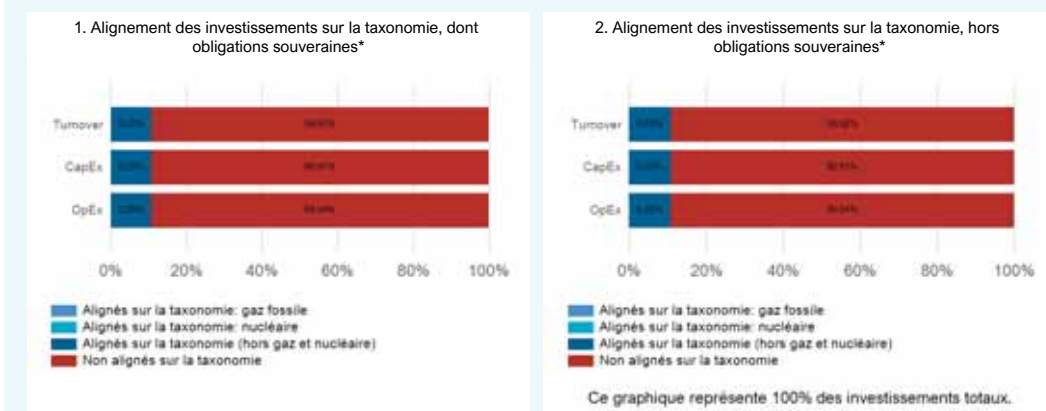
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Source des données : Moody's, moyenne trimestrielle sur la période de référence.

Les données ci-dessus ont été compilées à partir des données statiques de notre système de négociation et de conformité et enrichies par Moody's, une source de données externe. Les données ont été compilées sur la base des données du dernier jour de clôture du trimestre civil et ont fait l'objet d'une moyenne pour la période de référence. Il peut y avoir des divergences dans les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués en raison de différences dans la méthode de

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

calcul appliquée.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part des investissements placée dans des activités transitoires et habilitantes au sens du règlement sur la Taxonomie de l'UE et mesurée par le chiffre d'affaires, est de 0 % pour les activités transitoires et de 0,08 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, la part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,3% sur la base du chiffre d'affaires, 0,1% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,4% sur la base des dépenses d'exploitation. La part moyenne trimestrielle des investissements durables (hors obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,3% sur la base du chiffre d'affaires, 0,1% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,4% sur la base des dépenses d'exploitation.

Pour la période du 1 mai 2023 au 30 avril 2024, la part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,01% sur la base du chiffre d'affaires, 0,08% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,05% sur la base des dépenses d'exploitation. La part moyenne trimestrielle des investissements durables (hors obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,01% sur la base du chiffre d'affaires, 0,08% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,05% sur la base des dépenses d'exploitation.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 58,08 %.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la Taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. En outre, la Taxonomie de l'UE n'a pas encore intégré toutes les activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables ayant un objectif social s'élevait à 12,93 %.

Cela a contribué aux objectifs des ODD axés sur le domaine social, comme expliqué dans la réponse concernant les objectifs des investissements durables ci-dessus.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements restants du Compartiment ont été effectués dans des actifs alignés sur l'objectif financier du Compartiment, dans des liquidités et autres instruments assimilés à des fins de liquidité et dans des instruments dérivés utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. À titre de garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a respecté les Exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Jusqu'au 30 juillet 2024, le Compartiment a investi dans des titres d'émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables.
2. Les caractéristiques environnementales et sociales qualitatives et quantitatives du Compartiment ont été discutées et analysées lors du réexamen trimestriel de la durabilité.
3. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.
4. À partir du 31 juillet 2024, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en cherchant à ce que son portefeuille obtienne un score ESG supérieur à celui de sa référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Compartiment atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable